



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 50053

Numéro SIREN : 418 540 431

Nom ou dénomination : A.C.E.P.

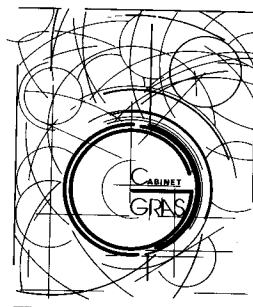
Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2013 sous le numéro de dépôt 2011

07/06

13 A 8011

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ DE
COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE D'AGEN



Monique GRAS
Patrick GRAS

ACEP

Société à responsabilité limitée au capital de 38 000 €

Siège Social :

CENTRE ROUTIER

MARMANDE SUD

47 250 SAMAZAN

RCS AGEN 418 540 431

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ACEP, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

CABINET GRAS SA

Siège Social : 14 C Rue Diderot – 47000 AGEN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ACEP, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Au Gérant,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de la gérance, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers arrêtés comptables au 31/03/2013 et antérieurs font apparaître les éléments suivants :

	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009
CAPITAL	38 000	38 000	38 000	38 000	38 000
RESULTAT	-100 714	+133 956	+92 556	+62 860	+23 437
FONDS PROPRES	+972 548	+1 203 256	+1 159 300	+1 066 744	+1 003 884

Il ressort des ces éléments que les fonds propres sont très importants, ceci malgré le dernier exercice déficitaire.

Ces capitaux propres n'intègrent pas la valeur vénale de la clientèle de la SARL ACEP.

Le solde du relevé bancaire au 30/05/2013 s'élève au + 634 326.77 euros

L'entreprise au 31/03/2013 est très faiblement endettée (12 174 € d'emprunts pour 972 548 € de fonds propres).

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, en particulier du fonds de commerce ;

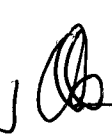
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Fait Agen, le 4 juin 2013

Patrick Gras
CABINET GRAS SA



~~Commissaire aux comptes et à la transformation~~